

CONTRAT DE LOCATION MEUBLE en Savoie. Hiver 2020- 21
Les Moulins 2 *. 61 route du Tralenta. 73480 Bonneval sur Arc**

Laurent et Claudie LOCQUET
14 chemin n°All Gaer 22860 PLOURIVO
TEL: 0296559492; 0680644591.
laurent.locquet@wanadoo.fr.

Contrat de location entre Laurent Locquet et le locataire:

Est loué un appartement meublé situé au lieu dit « Les moulins 2» numéroté 40 sur le plan de Bonneval sur Arc, d'une superficie de 55 m².

Cet appartement prévu pour 6 à 8 personnes comprend:

- Une pièce à vivre: hall d'entrée, séjour, chauffage électrique et coin cheminée-insert (bois fourni) et cuisine
- Une salle de bain, baignoire, douche incorporée
- Une chambre lit double avec couette
- Une chambre 2 fois 2 lits superposés avec couettes
- Balcon sud
- Casier à ski dans l'entrée

Il est équipé:

- TV écran plat, lave linge dans la salle de bain, lave vaisselle, mini four, micro-ondes, frigo, cafetière et bouilloire électriques, four à raclette, fer à repasser, sèche cheveux.
- 1 lit parapluie alèse et drap + chaise bébé+ matelas à langer

Possibilité de louer draps (12€/pers) et kit toilette (8€/pers) à l'ordre du grenier Bessanais.

Pour des raisons d'hygiène nos amis les animaux ne sont pas admis.

Céline TRACQ assure l'accueil et la remise des clés sur place: 06 50 42 19 90.

-Arrivée à partir de 16h le samedi

-Départ au plus tard à 10h le samedi suivant.

L'appartement doit être laissé dans l'état ou il a été trouvé, ménage fait. Une **caution propreté** de 100€ à l'ordre du grenier Bessanais est demandée. Possibilité de ménage 80€ .

LOCATION pour la période du 2021 au 2021

Tarif : €

Acompte: 25 % soit € à la réservation, par chèque ou virement à l'ordre de Locquet
Solde de € à remettre à l'entrée à **Céline Tracq** par chèque à l'ordre de Locquet ou par virement 1mois avant. En cas de confinement COVID l'acompte sera remboursé.

Taxe de séjour:1,20 € par adulte et par jour à régler séparément sur place en espèces ou chèque à l'ordre de Locquet.

Pas de possibilité de chèque vacances.

Une **caution de 350 €** à remettre par chèque à **Céline Tracq** (ou par virement 1 mois avant) qui sera détruit photo par SMS après contrôle de l'état de l'appartement.

Ce contrat prendra effet dans un délai de 8j à réception de ce contrat signé et accompagné de l'acompte par chèque ou virement.

En cas d'annulation de moins de 3 mois avant la semaine réservée, l'acompte reste acquis au propriétaire.

A Plourivo le

Les propriétaires

Mention lu et approuvé, Le locataire